

Convention avec Toulouse Métropole Emploi

Convention avec Toulouse Métropole Emploi pour le chantier Ecole en vue d'insérer des personnes éloignées de l'emploi.



A l'occasion du future chantier de la nouvelle école, la commune a souhaité s'engager dans une politique volontariste d'insertion des personnes par le travail.

Aussi, en application de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique, le cahier des charges comportera des clauses visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

Les titulaires des différents marchés devront réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles. Le respect de cette clause de promotion de l'emploi est obligatoire.

L'objectif est de procéder à de nouveaux recrutements de personnel en insertion professionnelle à l'occasion de ce chantier. La commune s'est donc rapprochée de Toulouse Métropole Emploi (TME) qui a mis en place une équipe chargée de promouvoir et généraliser l'introduction des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés et a développé, depuis 2012, une expertise dans ce domaine sur des opérations d'aménagement de l'espace public, de construction de bâtiments ou d'équipements ou encore sur des achats de fournitures ou de services.

2845h d'insertion ont été évaluées sur ce chantier soit environ 10 emplois qui pourront être pourvus dans le cadre de cette clause sociale.



ROQUES

